

## NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (Délibération du Conseil municipal du 29/03/2021)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune [www.versonnex.fr](http://www.versonnex.fr).

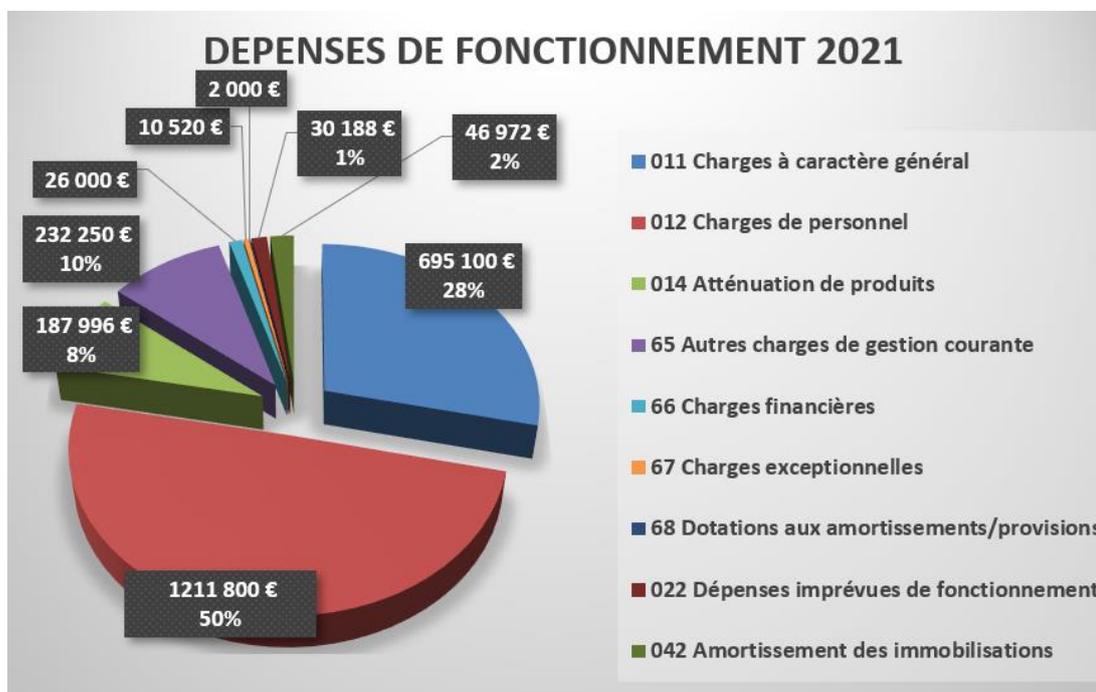
Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Composé de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la collectivité.

Le budget primitif présenté pour l'année 2021 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **7 824 237 €**. Les sections sont les suivantes :

- **2 442 826.00 €** en fonctionnement,
- **5 381 411.00 €** en investissement.

### I. La section de fonctionnement

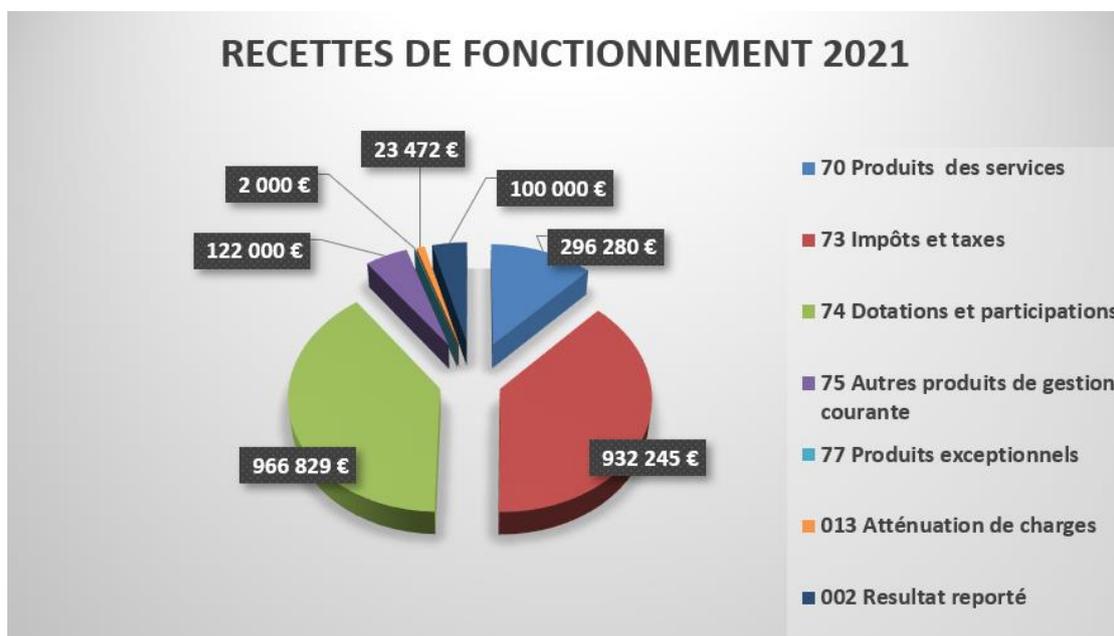
La composition des dépenses de fonctionnement est la suivante :



Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- Pour la moitié : des dépenses de personnel,
- Pour l'autre moitié restante : des charges à caractère général (eau, électricité, petits matériels, maintenance, entretien bâtiments, assurances...), des charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations et CCAS, contributions diverses SDIS), atténuation de produits (versements FNGIR, FPIC et attribution de compensation) et des charges financières (intérêts des emprunts).

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2021 sont les suivantes :

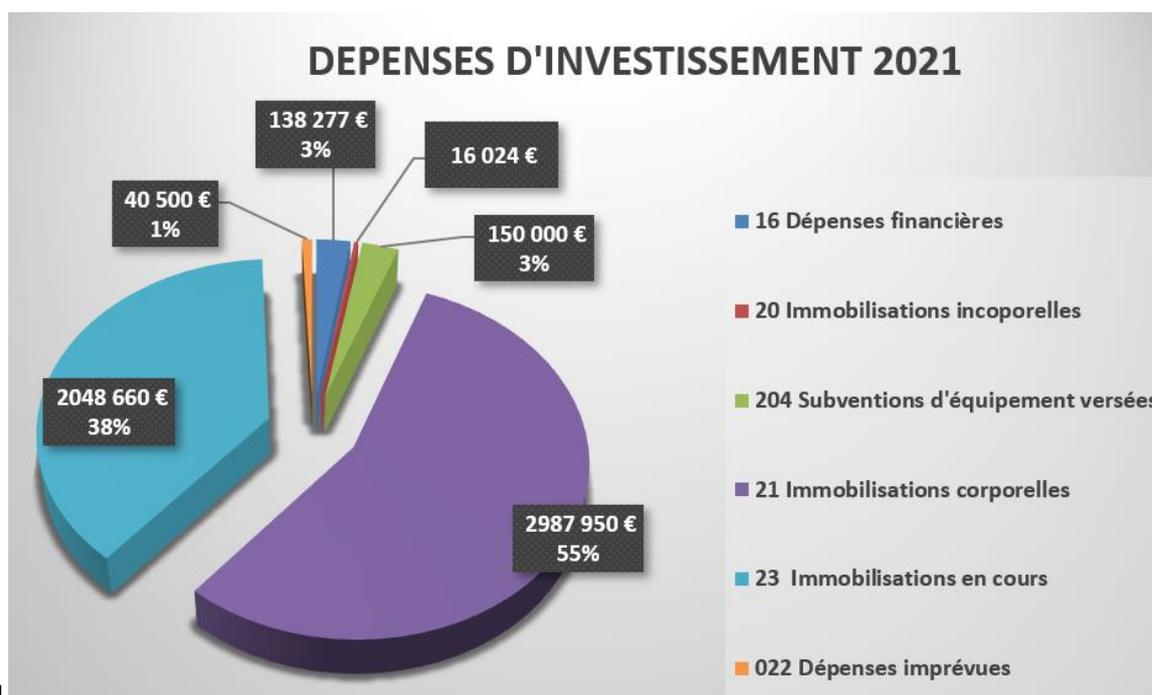


Les recettes réelles de fonctionnement sont issues :

- Pour une bonne partie des impôts et des taxes (taxes d'habitations et foncières),
- Pour une autre bonne partie par les dotations (Compensation Franco-Genevoise pour 565 K€ et subventions (Etat et Caisse d'Allocations Familiales principalement),
- Des produits des services périscolaires et extrascolaires, de gestion courante (loyers des immeubles) et des produits exceptionnels.

## II. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :



Pour l'année 2021, un nouveau programme est prévu, qui engendrera des dépenses d'investissement importantes. Il s'agit de l'achat d'un terrain avec une ancienne ferme pour l'aménagement d'un cœur de village. Montant qui représente la plus grande partie du **chapitre 21 – immobilisations corporelles : 2 200 000 €**.

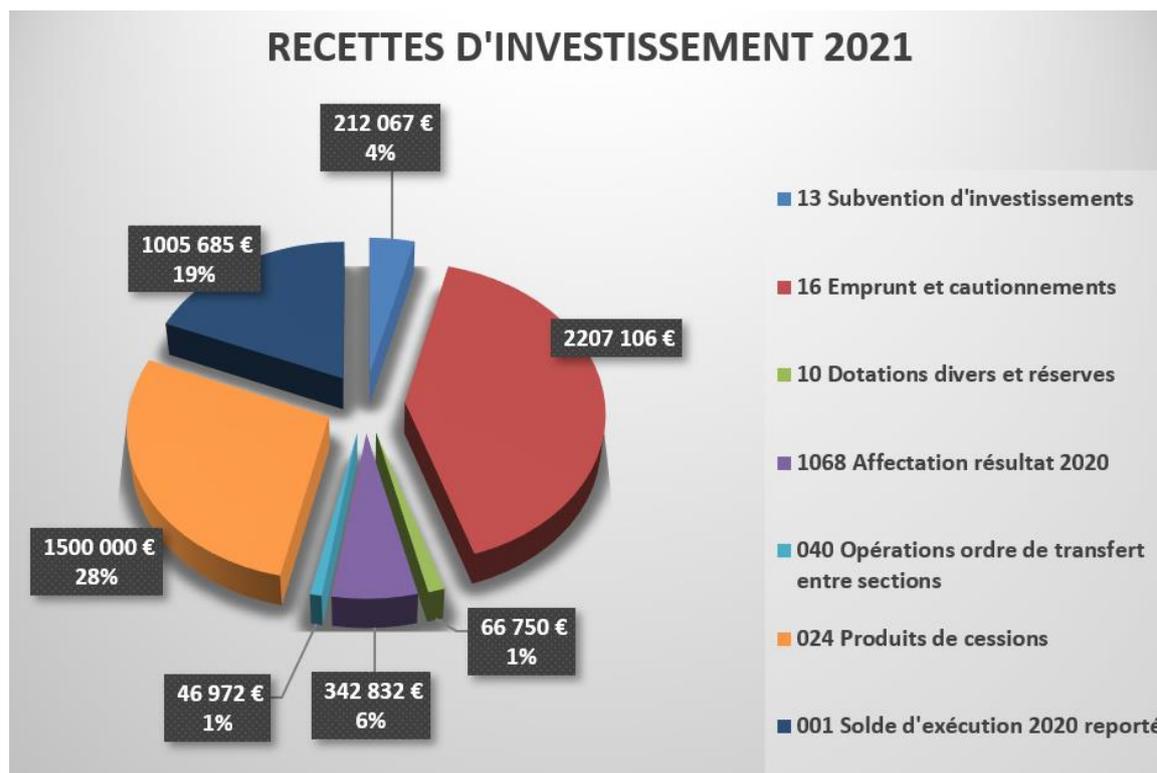
Les travaux de la voie verte et de sécurisation de la route de Collex-Bossy verront leur aboutissement cette année.

**Les dépenses d'investissement sont composées des crédits de reports de 2020 pour 818 325 € et de nouveaux crédits de 4 564 086 €, pour un montant total de 5 381 411 €.**

**Les opérations d'équipement – immobilisations en cours** occupent aussi une grande partie des dépenses d'investissement dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous :

Détail des opérations d'équipement	BP 2021
213 - Maison de Santé	40 300.00
215 - Sécurisation Hameau Chemin Levé	4 930.00
225 - Aménagement jardin public route de Collex-Bossy	38 400.00
226 - Renforcement rue de St-Martin/Rte de Villars-Dame	4 230.00
227 - Voie douce Route de Sauverny	10 000.00
228 - Aménagt modes doux, sécurisation Rte de Collex-Bossy	950 800.00
229 – Aménagement Cœur de Village	1 000 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>2 048 660.00</b>

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes d'investissement suivantes :



Comme recettes principales, nous retrouvons au chapitre 16 – l'emprunt qui financera l'achat du terrain pour le Cœur du Village (2 200 K€) et une recette de 1 500 K€ pour la revente d'une partie du terrain.

Et également les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 qui financent ces dépenses.

### III. Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 066.72 €
Produit des impositions directes/population	314.38 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 043.11 €
Dépenses d'équipement brut/population	195.21 €
DGF/population	123.49 €
Dépenses de personnel/DRF	50.58 %

(Population INSEE = 2 246)

### IV. Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de la dette communale s'élève à la somme de 858 445.08 € soit 382.21 € par habitant, soit un endettement en deçà de la moyenne départementale qui est de 727 € par habitant pour la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants.

Marie-Anne SOLETTI